



## **Règlementation en vigueur pour la transmission d'une photographie par courriel à l'attention du médecin ou du personnel infirmier**

Le mode de fonctionnement actuel des consultations médicales dites téléphoniques se poursuivra au cours des prochains mois à la Coopérative de Santé Lac Champlain.

Afin de pouvoir évaluer à distance une plaie, blessure, ecchymose ou tout autre trace corporelle, il est possible que le médecin ou le personnel infirmier vous demande de lui faire parvenir une photographie par courriel (envoyée à l'adresse courriel générale de la coopérative).

Avant de nous faire parvenir une photographie, veuillez prendre connaissance des informations suivantes :

- 1- Chaque fois que vous envoyez un courriel, qu'il contienne du contenu sensible ou non, il existe un risque hypothétique d'une interception du courriel par un pirate informatique ou d'une brèche de sécurité du fournisseur d'accès Internet. Ce n'est donc pas sécuritaire à 100%.
- 2- Notre personnel administratif est responsable de la réception des courriels. Votre photographie sera donc importée et archivée par le personnel administratif dans votre dossier patient pour le médecin ou le personnel infirmier.
- 3- Lorsque vous nous faites parvenir une photographie par courriel à l'attention du médecin ou du personnel infirmier, vous devez respecter les règles suivantes :
  - Veuillez nous faire parvenir 1 photo globale et 1 photo rapprochée de la plaie, blessure, ecchymose, trace corporelle.
  - Veuillez cacher vos yeux lorsque possible
  - Veuillez ne pas faire parvenir de photos de vos parties génitales.

**Ainsi, lorsque vous nous faites parvenir une photographie par courriel, notre équipe administrative et médicale tient pour acquis que vous le faites de façon libre et éclairée :**

- Vous êtes conscient des risques reliés à un envoi de contenu sensible par courriel
- Vous consentez à ce que la photographie soit archivée dans votre dossier médical.